

AFFAIRE N° 11 : RENCONTRE CRBAA/USK (U19) DU 25/05/2024

- Vu la feuille du match.
- Vu le rapport de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe USK (U19) sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 25/05/2024 à Ain-abid.
- Attendu que le club USK est à son 3eme forfait phase retour.

✚ 1er Forfait : Rencontre USGA/USK du 30/12/2023 AFF N° 70.

✚ 2eme Forfait : Rencontre USK/CRAC du 08/03/2024 AFF N° 240.

✚ 3eme Forfait : Rencontre CRBAA/USK du 25/05/2024 AFF N° 362.

- Attendu que le club n'a rien apporté de nouveau à son 6eme forfait.

Par ces Motifs la commission d'organisation sportive décide :

✚ Défalcation d'un point à l'équipe Séniors du club USK article N° 423 du 06/02/2023.

Le Président

Z . FETHI

Le Secrétaire

k . DJARBOUAA